

la foi. Ce qu'il fait pour les siens, il le fait pour tous les groupes ethniques du Manitoba, persuadé que, pour conserver leur foi à ces déracinés, la méthode efficace c'est beaucoup moins de les angliciser à coups de "big stick", que de les rattacher le plus possible à toutes leurs traditions.

La vitalité française de nos frères manitobains, il convient aussi d'en faire hommage à l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba qui a son siège social à Saint-Boniface. Fondée en 1916, au lendemain de la loi Norris-Thornton qui confisquait les miettes de liberté consenties à l'enseignement du français par le règlement Laurier-Greenway, l'Association d'éducation a pu constituer, aux mains d'hommes qui surent allier la prudence à la ténacité, une véritable puissance. De par la volonté populaire, elle est en quelque sorte le ministère des intérêts canadiens-français au Manitoba, et un ministère qui, pour n'avoir rien d'officiel, ne laisse pas d'impressionner, par son influence grandissante, jusqu'au monde officiel. L'Association d'éducation n'a pas seulement déterminé, puis organisé la résistance contre la loi Norris-Thornton; pas seulement fouetté, éveillé le sentiment national; elle a suscité au Manitoba l'effort positif, la volonté constructive qui, depuis quelque vingt ans, paraît animer, d'un bout à l'autre du Canada, nos résistances françaises. Ce que la loi oppressive a détruit ou prétendu détruire, l'Association l'a voulu maintenir ou reconstruire, convaincue qu'en ce bas monde il n'y a de vie et de justice que pour les forts, pourvoyant à leur existence et à la défense de leurs droits. Et voici donc qu'à côté du Bureau d'éducation de l'Etat, fonctionne activement le Bureau d'éducation de l'Association, lequel est en train de parachever tout un système d'enseignement français, beaucoup moins en marge de la loi, comme l'on dit ici, qu'à travers les mailles de la loi. Car l'école où ce système s'est établi, n'est ni une école libre, ni une école séparée, c'est proprement l'école publique de la municipalité et de l'Etat, bénéficiaire des octrois municipaux et législatifs. Cet enseignement a son programme, son inspectorat, ses examens, on peut même dire qu'il possède son embryon d'école normale pour la formation de ses institutrices bilingues. A côté de l'Ecole Normale de l'Etat, le visiteur des écoles canadiennes-françaises, délégué de l'Association d'éducation, donne aux aspirants instituteurs bilingues, des leçons de pédagogie et d'apologétique. Ces leçons, il les répète, au cours de l'année, devant des groupes d'institutrices réunies en conférence pédagogique. Grâce à une intelligente initiative partie du Manitoba, les institutrices catholiques des trois provinces de l'Ouest forment en outre une Ligue qui a son organe, un Bulletin vivant qui diffuse, lui aussi, de la doctrine spirituelle et de la pédagogie. Vous di-